



Note méthodologique

Appel à candidature

Aménagement durable des stations et territoires touristiques du littoral aquitain – ADS

Cette note a pour objet de présenter le contenu détaillé de l'appel à candidature « Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques du littoral aquitain ». Elle détaille les modalités et le contenu de l'opération.

1I Présentation de l'appel à candidature

L'appel à candidature doit permettre la définition de projets qualitatifs, partagés et durables afin de penser l'aménagement en zone touristique de manière innovante. Il contribue à cet effet à financer des études préalables et de faisabilité nécessaires à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions opérationnel.

L'opération « Aménagement Durable des stations (ADS) » menée de 2013 à 2015 avec les 3 sites tests d'Audenge, de Bidart et de la CdC de Mimizan a fait l'objet d'un bilan positif par les membres du GIP.

L'approche globale a permis à la fois d'appréhender les questions de requalification et d'adaptation de l'offre dans une vision de long terme et de définir des premières actions opérationnelles. La forte implication des élus et techniciens des sites tests et du GIP Littoral a permis d'avoir ce résultat. La dimension partenariale des opérations constitue également un point de réussite important de l'opération.

Par décision de l'Assemblée Générale du 26 octobre 2015, les membres du GIP ont validé le renouvellement de l'opération afin de proposer à de nouveaux territoires de bénéficier de cet accompagnement.

Depuis 2016, 8 nouveaux porteurs de projets (réunissant 13 communes) se sont engagés dans la démarche :

- En 2016 : les communes de Lacanau, Seignosse ainsi que le groupement de communes Guéthary/Saint-Jean-de-Luz.
- En 2017 : la commune de Soustons et le groupement des communes de Carcans et Hourtin
- En 2018 : la commune de Moliets
- En 2020 : la commune de Saint-Palais-sur-Mer et le groupement des communes de Talais, du Verdon-sur-Mer, de Soulac-sur-Mer et de Grayan-et-l'Hôpital

L'appel à candidature s'adresse donc aux stations et territoires du littoral de Nouvelle-Aquitaine, confrontés au défi de la requalification et de l'adaptation de leur offre touristique.

Le nombre de sites n'est pas limité. Les dossiers seront examinés tout au long de l'année par l'équipe du GIP Littoral

Objectif :

Permettre aux territoires de bénéficier d'un accompagnement dans la définition de leurs projets de territoire et enclencher un mouvement en profondeur de requalification et d'adaptation des stations et territoires touristiques du littoral néo aquitain.

2 | La démarche ADS : la réalisation d'une étude préalable visant à définir un programme d'actions pré-opérationnel

Diagnostiques du territoire réalisés en interne

Les éléments de ce premier volet sont le préalable indispensable à la définition de tout projet d'aménagement. Plutôt que de confier ce travail à un prestataire extérieur, le retour d'expérience montre que ce travail **peut être réalisé en interne** – couplé à un accompagnement du GIP-, en mobilisant les compétences et ressources existantes au sein de chaque territoire. Cette méthode doit permettre de concentrer les coûts sur la réalisation des études de programmation d'une part, et de mettre en place la démarche participative.

1/ Analyse générale et diagnostic du fonctionnement du secteur

L'objectif du diagnostic interne est d'identifier les enjeux du territoire dans toutes leurs composantes. Ce diagnostic sera réalisé à partir des études déjà existantes sur le territoire (études préalables PLU, diagnostic SCOT, stratégies touristiques...). Il est demandé aux candidats de lister l'ensemble des travaux existants dans leur dossier de candidature.

Le diagnostic interne servira de support au cahier des charges de consultation des entreprises et devra être finalisé au démarrage de la mission des bureaux d'études, dont la mission sera d'y apporter son analyse et si besoin, d'apporter des compléments d'informations.

Le GIP accompagnera le porteur de projet dans la production de cet état des lieux (type de données à récupérer, plan du document, soutien à la rédaction...). La priorité est de proposer une solution d'ingénierie interne à la collectivité porteuse de la candidature. Le cas échéant, une mission de stage pourra être proposée à un étudiant de Master pour soutenir la collectivité. Le GIP assurera un premier contact avec les formations universitaires susceptibles de convenir et s'assurera de la mise en relation.

2/ Positionnement touristique de la station à 2045

Cette partie du travail doit permettre de définir le positionnement actuel et futur du territoire en termes de clientèles et de filières notamment. Elle pourra notamment s'appuyer sur les éléments de l'étude prospective menée au niveau régional. L'objectif est d'inscrire le projet dans le long terme, de prendre en compte les différences de positionnement entre stations, d'assurer le lien entre aménagement et promotion et enfin de donner les lignes directrices du projet d'aménagement notamment sur les liens entre les aménagements et les clientèles ciblées demain, le type d'équipements structurants ou d'hébergements à développer...

La réalisation de ce document devra s'appuyer sur les compétences des offices de tourisme, CDT et CRT. Le GIP apportera son soutien en diffusant une méthode et le cadre du contenu attendu.

La méthode sur la définition du positionnement touristique se voulant largement participative devra associer les professionnels, les opérateurs du territoire. L'objectif est de construire un projet collectif, qui soit le résultat d'une approche où les enjeux et les visions des territoires aient été débattus en amont par l'ensemble des acteurs et usagers du site.

Sur ce volet de la démarche, **la mission du prestataire retenu sera de conforter ou de réorienter les enjeux qui auront émergés de ce document.** Un temps d'animation et d'acquisition par le plus grand nombre sera à prévoir en amont de l'étude de programmation urbaine.

Etude de programmation urbaine du secteur

Cette partie constitue le cœur des études qui seront menées sur les territoires avec l'aide des bureaux d'études.

L'objectif est d'élaborer des propositions d'aménagement via des scénarii de programmation et les grandes lignes d'implantation. Cette étude doit révéler et cartographier les enjeux liés au territoire et les potentialités de développement.

Dans le cadre d'une approche globale, les bureaux d'études devront s'appuyer sur les 7 principes d'aménagement durables retenus dans le référentiel d'innovation.

Le document final permettra d'encadrer le développement futur du territoire : une vision stratégique à moyen terme proposant une planification dans le temps et dans l'espace des actions à engager afin de mettre en œuvre un projet d'aménagement cohérent et évolutif.

3| Les modalités de mise en œuvre

Périmètre / Projets éligibles

L'appel à candidature concerne l'ensemble des stations et territoire du littoral de Nouvelle-Aquitaine tel que défini dans l'article alinéa 1 de la loi littoral, à savoir les « communes riveraines des mers et océans, des étangs salés, des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares. »

Les porteurs de projet

Les démarches peuvent être portées par une ou plusieurs communes (possibilité de groupement de communes) ou une intercommunalité, afin de faciliter des études sur les périmètres les plus pertinents possibles. Des partenaires peuvent également être associés : opérateur touristique majeur du territoire étudié, etc.

La démarche associera, notamment dans le cadre des comités techniques et comités de pilotage, les partenaires suivants : services de l'Etat, conseil régional, conseil départemental, intercommunalité. D'autres partenaires pourront être également associés tels que les offices de tourisme, CRT, CDT, agences d'urbanisme, SCOT, EPF ...

Enfin, la démarche se voulant largement participative, des temps devront être réservés à l'association de la population, des associations, des acteurs socio-économiques du territoire. La gouvernance, la concertation, la communication devront faire l'objet d'une description particulière dans le dossier de candidature.

Les critères et modalités de sélection

Les dossiers seront analysés sur la base des critères suivants :

- la capacité du porteur de projet et sa motivation à porter une démarche globale ;
- la gouvernance et l'organisation touristique actuelle et envisagée ;
- la concertation et la communication envisagées ;
- la pertinence du périmètre de réflexion ;
- l'adéquation entre les enjeux du territoire et les principes d'aménagement durable ;
- les premiers éléments sur les 2 documents : diagnostic et positionnement touristique (ces documents seront à finaliser pour le démarrage des études).

Le dossier de candidature doit permettre au groupe technique stratégique du GIP Littoral de disposer de l'ensemble des informations et éléments nécessaires pour appréhender au mieux le projet de la collectivité, d'apprécier la qualité de la démarche proposée ainsi que son intérêt en termes de capitalisation et d'enseignement méthodologique.

Le Groupe technique stratégique du GIP Littoral sera chargé de la sélection finale des candidatures. Il sera constitué :

- des membres du GIP Littoral
- des experts pourront également être amenés à se prononcer : des représentants du milieu de la recherche (urbanistes, architectes...), du CAUE, des agences d'urbanisme, etc.

La décision finale s'appuiera sur :

- l'analyse du groupe technique stratégique,
- l'avis des co-financeurs des études,
- la décision du conseil d'administration du GIP Littoral.

Les engagements du GIP Littoral et des porteurs de projets retenus

L'engagement du GIP Littoral et du candidat seront inscrits dans le cadre d'une Convention avec la collectivité maîtrise d'ouvrage du projet. Les éléments de la convention peuvent varier, mais le niveau d'engagement minimum prévu est décrit ci-dessous.

Engagements du GIP Littoral :

En amont de l'étude	Co-rédaction avec le porteur du projet et les membres du GIP du cahier des charges pour retenir le groupement d'études Soutien du porteur de projet sur le dépôt des dossiers de demande de subvention Soutien à la réalisation du diagnostic interne
Pendant	Co animation des réunions techniques et comités de pilotage Assurer le lien avec le BE retenu Lien avec le partenariat (membres du GIP et partenaires)
Après	Soutien à la communication Accompagnement à la sortie opérationnelle (suivi des procédures réglementaires, dossiers de financements, marchés de maîtrise d'œuvre...)

Engagements du porteur de projet :

En amont de l'étude	Identification du référent technique Co-rédaction du cahier des charges pour retenir le groupement d'études Réalisation du diagnostic interne (soutien GIP)
---------------------	---

Pendant	Co animation des réunions techniques et comités de pilotage
Après	Communication sur les projets (soutien GIP) Participation aux réunions régionales de suivi des démarches, avec les autres territoires engagés dans une démarche ADS

Coût total de l'opération

Le coût total de l'opération est d'environ 70 000 € HT par étude préalable. Ce montant peut varier selon le périmètre d'étude et les sujets spécifiques à traiter.

Les partenaires financiers des études ADS sont à ce jour : l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, certains départements et la Banque des territoires

Durée de l'étude

La durée de l'étude est fixée entre 16 mois et 18 mois selon l'étendue du périmètre de réflexion.

Modalités d'exécution du marché

Les compétences suivantes seront mobilisées obligatoirement via une seule équipe pluridisciplinaire :

- urbanisme,
- paysage,
- expertise touristique/loisirs
- environnement,
- déplacement, éco mobilités,
- cartographie et graphisme,
- capacité d'animation des concertations locales.

Les compétences de l'équipe pluridisciplinaire seront adaptées aux sites retenus. D'autres compétences pourraient être ainsi recherchées : architecture, expertise immobilière, dynamiques littorales, risques, droit de l'urbanisme ...